



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

98^e séance plénière

Mardi 29 août 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

En l'absence du Président, M. Mohamedou (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Réunion de haut niveau visant à célébrer et à promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires

Point 99 de l'ordre du jour (suite)

Désarmement général et complet

M. Mahmud (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe à la déclaration faite ce matin par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/77/PV.97).

Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance plénière très importante à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires. J'ai également le plaisir de remercier de leurs efforts inlassables M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), et son équipe. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général d'avoir présenté en temps utile son programme de désarmement, intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », dans lequel il déclare, entre autres, que l'élimination totale des armes nucléaires est la priorité absolue de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général peut compter sur l'appui du Nigéria pour atteindre notre objectif

commun qu'est la dénucléarisation complète et irréversible du monde.

Ma délégation souhaite exprimer à nouveau ses vives préoccupations quant au fait que, plus de 20 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. C'est pourquoi nous félicitons les pays qui ont ratifié le Traité et appelons ceux qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié à le faire sans condition afin de permettre son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Cela permettra de franchir une nouvelle étape sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires et sera une garantie supplémentaire contre une crise humanitaire découlant d'une explosion nucléaire. Le Nigéria a toujours joué un rôle de premier plan dans la campagne contre les armes nucléaires, et il est disposé à promouvoir et à appuyer tous les efforts déployés pour que les appels à l'entrée en vigueur du Traité et la volonté d'agir dans ce sens ne faiblissent pas. De même, nous partageons la vision concernant les moyens de promouvoir cet objectif dans le cadre de la non-prolifération et du désarmement, en vue de faciliter l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La persistance des armes nucléaires continue de menacer l'existence même de l'humanité. Les coûts exorbitants engendrés par l'entretien de ces armes dangereuses ne sauraient être justifiés au regard des ressources que les États pourraient allouer à des projets favorisant le développement socioéconomique. Le Nigéria souhaite exprimer sa profonde inquiétude face à la réticence des États dotés d'armes nucléaires à procéder à l'élimination

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques et à leurs engagements pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, nous soulignons que l'universalisation du TNP dépend du strict respect de ses trois piliers, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Nigéria réaffirme que les conséquences humanitaires catastrophiques qui découleraient de l'explosion, délibérée ou involontaire, d'une arme nucléaire devraient à elles seules convaincre tous les États de renoncer à détenir de telles armes. L'élimination totale des armes nucléaires doit être l'objectif ultime de tous les processus de désarmement dans le cadre du large éventail d'objectifs poursuivis par l'ONU. Ma délégation souhaite rappeler à l'Assemblée le document historique qu'est le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Elle est fière d'avoir participé activement au processus qui a conduit à son adoption et d'avoir été l'un des premiers pays à le signer. Les pays d'Afrique reconnaissent depuis longtemps les menaces existentielles que les armes nucléaires font peser sur l'humanité. C'est sur cette base qu'ils ont adopté le Traité de Pelindaba, proclamant l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires. Il interdit notamment le stationnement ou l'essai de dispositifs explosifs nucléaires dans tout l'espace constituant le continent africain. C'est pourquoi ma délégation appelle tous les États Membres à suivre l'exemple de l'Afrique en faisant de leurs régions respectives des zones exemptes d'armes nucléaires.

La priorité du Nigéria est de veiller à ce que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne se limite pas à interdire les essais d'armes nucléaires, mais reconnaisse également l'importance d'utiliser l'énergie nucléaire dans l'intérêt des êtres humains et de l'environnement. Nous prenons acte des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne le régime de vérification et exprimons notre ferme soutien au Traité. Nous saluons également les activités et les travaux entrepris par la Commission préparatoire, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités de vérification de l'OTICE. Ma délégation souhaite appeler tous les États, en particulier ceux qui n'ont pas encore adhéré au Traité, à le faire. Son application est essentielle pour notre sécurité humaine.

Pour terminer, nous exhortons le Secrétaire exécutif, la Commission préparatoire et le groupe des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à redoubler d'efforts pour obtenir les signatures et les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous exprimons notre profonde gratitude pour l'organisation de cette séance essentielle de l'Assemblée générale, et nous tenons à féliciter le Kazakhstan pour le rôle important qu'il a joué en plaidant en faveur de la Journée internationale contre les essais nucléaires.

Vingt-sept années se sont écoulées depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais le monde attend toujours la mise en œuvre concrète de ses dispositions. La communauté internationale reste fermement résolue à éliminer les essais nucléaires, une position qui a été réaffirmée à maintes reprises. Ce noble objectif dépend d'un engagement résolu de la part des États dotés d'armes nucléaires, qui portent à cet égard une responsabilité capitale. L'Iran partage la frustration des États non dotés d'armes nucléaires et dénonce avec eux les retards enregistrés dans l'arrêt des essais nucléaires. Ces retards ne font que saper nos progrès et notre dynamique, ainsi qu'on a pu le constater lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du premier Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2026. On ne saurait trop insister sur l'urgence de ces appels. La poursuite des essais nucléaires contribue à la production, à la prolifération et à l'emploi potentiel d'armes nucléaires. Les conséquences de ces essais, qui s'apparentent à un déploiement effectif d'armes nucléaires, devraient servir de signal d'alarme pour le monde entier, y compris pour les États dotés de telles armes. Les statistiques désolantes, qui révèlent que plus de 2 000 essais ont été effectués, dont près de la moitié par les États-Unis, sont profondément troublantes.

L'Iran est fermement convaincu que la pierre angulaire des efforts que nous déployons pour débarrasser le monde des menaces nucléaires est l'application fidèle de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la responsabilité incombe entièrement aux États dotés d'armes nucléaires. La communauté internationale doit dès lors demander des comptes à ces États, en les exhortant à respecter leur obligation légale et à s'abstenir de toute action allant à l'encontre de cette obligation. Cet impératif vaut également pour le régime israélien, qui possède différents types d'armes nucléaires constituant une grave menace pour la paix et la sécurité de la région et au-delà. Les moratoires volontaires sur les essais nucléaires sont louables mais ils ne sauraient se substituer à la nécessité d'engagements juridiquement contraignants. En attendant que cette aspiration se concrétise, il convient de compléter l'application de ces moratoires par les États dotés de l'arme nucléaire par un

instrument juridiquement contraignant permettant d'empêcher effectivement de tels essais.

L'attention que nous portons aujourd'hui à la question souligne l'importance capitale de mettre fin à tous les essais nucléaires, non seulement pour le bien-être des générations actuelles et futures, mais aussi pour la santé de notre planète. La survie de l'humanité dépend d'un consensus inébranlable, à savoir que les armes nucléaires ne doivent plus jamais être testées, mises au point ou déployées, et que leur élimination complète demeure l'objectif final, mais urgent. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente un pas dans la bonne direction. Nous attendons avec intérêt son application effective grâce à des actions mesurées, notamment le lancement rapide de négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'adoption d'une convention globale portant sur l'ensemble du cycle de vie de ces armes inhumaines et aboutissant à leur élimination totale. Ce processus constitue la seule garantie contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Saisissons toutes les occasions qui s'offrent à nous de faire de cette aspiration une réalité.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Il ne serait pas faux de dire que l'emploi d'armes nucléaires et les essais nucléaires représentent l'une des menaces les plus graves pour la communauté des nations et les générations futures. Les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945 et leurs effets durables nous rappellent à tous les conséquences dévastatrices des armes nucléaires. Nous nous sommes engagés à ne plus jamais recommencer. Toutefois le paradoxe, c'est que les armes nucléaires actuelles sont bien plus puissantes que la bombe larguée sur Hiroshima, qui avait une puissance explosive d'environ 15 kilotonnes de trinitrotoluène. Les armes nucléaires modernes, elles, peuvent avoir une puissance allant de quelques dizaines de kilotonnes à plusieurs mégatonnes. Certaines têtes nucléaires sont 100 à 1 000 fois plus puissantes que les bombes qui ont dévasté Hiroshima. C'est là toute l'ironie de la situation. Sri Lanka se fait l'écho de l'appel lancé par l'humanité, qui souhaite être libérée du spectre de la guerre nucléaire, et, par conséquent, appuie activement toutes les initiatives qui contribuent à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'interdiction des essais nucléaires est un pas de géant dans cette direction.

Depuis plusieurs décennies, Sri Lanka appuie sans réserve l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et l'élimination complète de ces armes. Nous avons toujours exprimé notre appui à un désarmement nucléaire qui soit universel, non discriminatoire

et vérifiable. Nous restons convaincus que l'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint dans les délais impartis, grâce à un processus graduel reposant sur un engagement universel et un cadre multilatéral mondial et non discriminatoire adopté d'un commun accord. Nous estimons qu'un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires est nécessaire pour renforcer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité. Compte tenu de l'environnement international actuel en matière de sécurité, nous nous félicitons du large écho que l'objectif commun d'éliminer le danger nucléaire trouve auprès de la communauté internationale. La célébration et la promotion aujourd'hui de la Journée internationale contre les essais nucléaires sont une affirmation importante de notre volonté commune de créer les conditions requises et de prendre les mesures nécessaires pour interdire juridiquement les essais nucléaires, et je félicite le Kazakhstan de son initiative.

Le fait est que, depuis leur invention, les armes nucléaires occupent une place particulière dans l'ordre mondial de la sécurité. Or, d'un point de vue militaire et politique, elles ne doivent cette place qu'à leur extraordinaire pouvoir de destruction. Les armes nucléaires, contrairement à d'autres types d'armes, divisent fortement l'opinion au sein des États et des populations. Certains les considèrent à la fois comme un garant ultime de la sécurité de l'État et comme des armes maléfiques. Cependant, il est également vrai que personne ne nie publiquement la nécessité d'atteindre l'objectif final de l'élimination totale des armes nucléaires. Le problème est d'autant plus complexe que les matières nucléaires ont un usage à la fois civil et militaire.

C'est dans ce contexte qu'il faut appréhender la question de la réglementation de l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires, en se concentrant sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Pour ce faire, nous devons examiner attentivement où nous en sommes aujourd'hui dans le contexte du Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, qui a interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, ainsi que du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il peut donc être pertinent de rappeler que la toute première résolution de l'Assemblée générale, la résolution 1 (I), a créé la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, qui, entre autres choses, devait assurer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ainsi que

l'élimination des armes atomiques. Malheureusement, la Commission n'est parvenue à se mettre d'accord sur aucune mesure importante en raison d'un désaccord sur les priorités des superpuissances.

Par conséquent, il est temps que notre objectif mondial collectif soit d'œuvrer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Mais pour ce faire, il importe que chacun des membres de la communauté mondiale des nations prenne toutes les mesures nécessaires relevant de sa compétence pour signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et contribuer à son entrée en vigueur. Nous pouvons tous convenir que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une mesure efficace pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, du fait qu'il limite la mise au point et l'amélioration qualitative des armes nucléaires et met fin à la mise au point de nouveaux types sophistiqués d'armes nucléaires, à travers un réseau mondial d'installations de surveillance permettant de mener des inspections sur place. Nous exhortons et encourageons vivement les huit États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire, compte tenu de l'appui massif et quasi universel dont il bénéficie et du rôle qu'il a à jouer dans l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, nous pensons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doit être l'objectif final, étant donné que ses dispositions reflètent également de manière adéquate celles du TNP.

Sri Lanka estime qu'il est de son devoir de sensibiliser les générations futures aux conséquences tragiques de l'emploi d'armes nucléaires et attache une grande importance à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. J'espère sincèrement que la présente réunion contribuera à sensibiliser le grand public à l'importance du désarmement nucléaire.

La tâche à accomplir est urgente. Notre séjour sur terre est limité et, pendant cette période, nous devons rendre viable la planète dans l'intérêt des générations futures, conformément à la confiance intergénérationnelle que nous nous sommes engagés à préserver. Il n'y a qu'un seul compromis, et c'est un compromis qui vise à pérenniser un monde pacifique dans lequel l'ensemble de l'humanité peut vivre dans la paix et la dignité. Je suis certain que les jeunes d'aujourd'hui nous diraient avec des mots simples que nous pouvons nous passer des armes nucléaires.

M. Segura Aragón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Mon pays se félicite de la convocation de cette séance de l'Assemblée générale pour commémorer et promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires. Nous saluons également les déclarations liminaires fort utiles de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la représentante de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du jeune militant M. Elias Merad Taouli (voir A/77/PV.97). Mon pays reconnaît l'importance de la commémoration d'aujourd'hui pour promouvoir le dialogue et la prise de conscience des effets dévastateurs des essais nucléaires et autres explosions nucléaires. El Salvador saisit cette occasion pour condamner fermement les essais nucléaires et autres types d'explosions nucléaires qui menacent notre sécurité collective, polluent l'environnement et nos ressources naturelles et nuisent à la santé et à la sécurité de tous les êtres humains.

La conduite de tels essais fait peser un risque de plus en plus grave sur notre architecture internationale de désarmement et de non-prolifération et contrevient à l'esprit et aux dispositions d'instruments tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, El Salvador réaffirme son appui aux travaux et à la mission du Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour favoriser l'entrée en vigueur du TICE et se réjouit tout particulièrement à la perspective de la treizième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra à New York en septembre et dont le Panama et la Norvège assureront conjointement la présidence.

Toutefois, il n'y aura pas d'élimination complète des essais nucléaires et autres explosions nucléaires tant que tous les États n'auront pas compris l'importance de cet engagement pour la préservation de la vie de tous les êtres humains, mais aussi pour la conservation et la protection de nos ressources naturelles à l'intention des générations actuelles et futures. El Salvador appelle donc une fois de plus les États visés à l'annexe 2 au TICE à ratifier rapidement cet instrument. Nous reconnaissons et saluons le fait que notre région d'Amérique latine et des Caraïbes a signé et pleinement ratifié le Traité, ce qui témoigne de notre attachement à l'objectif du désarmement général et complet et confirme notre engagement en tant qu'États parties à la première zone exempte d'armes nucléaires au monde, créée en application du Traité de Tlatelolco.

À l'occasion de la célébration d'aujourd'hui, nous saluons les initiatives éducatives, en particulier celles qui s'adressent aux jeunes, visant à mettre un terme définitif aux essais nucléaires en tant qu'étape nécessaire pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous saluons également le rôle de chef de file joué par le Bureau des affaires de désarmement à travers son initiative Youth 4 Disarmament, et en particulier sa campagne Step Up 4 Disarmament, qui encourage la participation des jeunes à la sensibilisation par l'activité physique et à la promotion du bien-être et de la santé. Mon pays salue et soutient cette campagne, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de cette importante journée internationale, et encourage les autres États Membres à participer à ces activités importantes.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous nous réjouissons à la perspective de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra à la fin de l'année au Siège de l'ONU sous la présidence du Mexique. El Salvador réaffirme que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération et représente la contribution des États non dotés d'armes nucléaires à la réalisation de l'objectif d'un monde libre et plus sûr où les armes nucléaires appartiendront au passé. Mon pays participera activement à cet événement et encourage les autres États à collaborer de manière constructive et déterminée à cet égard afin de débarrasser le monde des armes nucléaires.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du groupe des États d'Europe occidentale et autres États (voir A/77/PV.97) et voudrait faire la déclaration suivante à titre national.

La commémoration de la Journée internationale contre les essais nucléaires revêt cette année une importance particulière pour mon pays. En effet, il y a 25 ans, le 6 avril 1998, la France, conjointement avec le Royaume-Uni, ratifiait le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qu'elle avait signé dès le 16 septembre 1996. Cette ratification concrétisait l'engagement pris par la France, à la suite de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, en faveur de la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires, complète car interdisant aussi les essais à faible énergie – ce qui a été appelé l'option zéro – et ce à l'initiative de la France.

Notre engagement ne s'est pas limité aux aspects purement juridiques et s'est immédiatement traduit par des actes concrets, avec le démantèlement complet, irréversible et en toute transparence de notre site d'essais du Pacifique. De plus, la France s'est engagée dans la construction des stations sous sa responsabilité, au sein du système de surveillance international déployé afin de garantir le respect de l'interdiction. Car c'est un élément essentiel pour nous : l'interdiction complète des essais nucléaires n'a de sens que si elle s'adosse à un dispositif de vérification robuste et transparent. La France s'est investie sans réserve dans la construction, la certification et l'exploitation des 16 stations dont elle a la responsabilité au titre du Traité, dans le cadre du Système de surveillance international établi par le TICE et qui contribue au régime de vérification qui en fait la force et l'unicité. À terme, ce sont 321 stations qui assureront une surveillance sur l'ensemble du globe de manière indiscriminée.

Grâce à cette surveillance et au traitement des données recueillies par les équipes du Centre international de données, situées à Vienne, les 186 États signataires du Traité, et plus largement l'ensemble de la communauté internationale, peuvent déjà en permanence s'assurer du respect par la France de son engagement à ne plus conduire d'essai nucléaire. Ces données sont également essentielles dès lors qu'un État viole ce moratoire presque universellement accepté en mettant à la disposition de la communauté internationale les données pertinentes. Tous les essais conduits par la Corée du Nord ont été détectés et analysés par les équipes de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Avec la ratification du Traité, le démantèlement de ses installations d'essais nucléaires et la certification de toutes les stations de surveillance de sa responsabilité, la France est aujourd'hui le seul État doté, au titre du TNP, entièrement à jour de ses obligations vis-à-vis du TICE.

Vingt-cinq ans après la ratification du TICE par la France, ce traité reste unique dans l'histoire de la lutte contre la prolifération et en faveur du désarmement nucléaire. C'est un traité qui est appuyé au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dont il tire sa légitimité, et donc ce traité est pleinement conforme à l'approche française de désarmement progressif dans le cadre d'une sécurité non diminuée pour tous. Toutefois, 25 ans après la ratification par la France du TICE, ce traité n'est pas encore en vigueur. C'est la raison pour laquelle la France réitère à cette occasion son appel aux huit États restants afin qu'ils ratifient le TICE, sans délai ni condition préalable. C'est l'unique moyen de rendre contraignants les moratoires établis

souverainement par chacun des 186 États signataires ainsi que par les 178 États ayant ratifié le Traité.

Nous ne pouvons que nous alarmer d'entendre ainsi certains États comme la Russie, qui a pourtant ratifié le Traité, envisager de reprendre les essais nucléaires. Nous appelons tous les États à réaffirmer leurs moratoires sur les essais nucléaires, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans un monde troublé, où les règles du multilatéralisme sont chaque jour remises en cause, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous rappelle tout ce que la communauté internationale peut accomplir quand elle œuvre pour un objectif commun, en se dotant d'outils de confiance et de crédibilité pertinents.

M. Glukhov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie fait partie des États qui ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et déclaré un moratoire volontaire sur les essais nucléaires. Depuis plus de 30 ans, notre pays honore ses engagements de manière responsable. Nous avons toujours agi avec la conviction que le fait de parvenir en 1996 à un accord sur le Traité, qui occupe une place importante dans les efforts déployés au niveau international pour renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires, constituait une étape majeure dans les efforts internationaux visant à instaurer une interdiction complète des essais nucléaires. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est l'instrument international le plus soigneusement élaboré dans ce domaine, et il est devenu un élément indispensable de la sécurité et de la stabilité internationales pour une écrasante majorité d'États. La Fédération de Russie soutient la poursuite du développement progressif du régime de vérification dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et contribue de manière notable à ces efforts. Notre pays poursuit sa politique visant à achever la construction des installations convenues au titre de la participation de la Russie au Système de surveillance internationale dans le cadre du Traité. Le nombre total d'installations certifiées s'élève désormais à 31 sur les 32 prévues.

La Russie participe directement à la réhabilitation de l'ancien site d'essai de Semipalatinsk, au Kazakhstan. Selon les experts russes, plus de 90 % du territoire du site peut désormais être converti pour une utilisation productive. Nous rappelons également à l'Assemblée la déclaration commune de 2012 des Présidents de la Fédération de Russie, de la République du Kazakhstan et des États-Unis concernant la coopération trilatérale sur l'ancien site d'essai de Semipalatinsk. Elle montre

clairement que les niveaux de sécurité de l'ancien site d'essai ont considérablement augmenté. La Russie comprend l'inquiétude croissante de la communauté internationale quant à la possibilité d'une reprise des essais nucléaires sur notre planète. À cet égard, nous souhaitons faire les observations suivantes.

L'ouverture du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la signature, le 24 septembre 1996, a fait naître l'espoir que l'ère des essais nucléaires touchait à sa fin. Malheureusement, après plus d'un quart de siècle, le Traité qui devait mettre un terme définitif aux essais nucléaires de toutes sortes n'est toujours pas entré en vigueur car il n'a pas été ratifié par huit États visés à l'annexe 2. Nous sommes vivement préoccupés par cette situation, et en particulier par le fait que les États-Unis, le seul État à avoir utilisé des armes nucléaires et à détenir le record du plus grand nombre d'essais nucléaires effectués, ont laissé la question de la reprise des essais en suspens pendant des années et, pour cette raison, n'ont pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans ces conditions, nous ne reconnaissons pas à Washington le droit de porter des accusations contre nous.

Sur ce point, nous soulignons également que les observations formulées par plusieurs délégations aujourd'hui sur la déclaration faite par le Président de la Russie devant le Parlement fédéral au sujet d'une hypothétique reprise des essais nucléaires par notre pays ne doivent être considérées que dans le contexte de notre réponse aux agissements destructeurs des États-Unis. Il s'agit d'un avertissement lancé à Washington. Nous ne recourons à ces mesures que si les États-Unis le font avant nous. En ce qui concerne les accusations sans fondement que plusieurs délégations continuent de porter contre la Fédération de Russie au sujet de l'Ukraine, qui n'ont aucun rapport avec la présente séance, ainsi que les tentatives de leur donner une tonalité nucléaire, nous n'avons pas l'intention d'y répondre ici. Mon pays a apporté à plusieurs reprises toutes les clarifications nécessaires à cet égard, et nous continuerons de le faire dans les instances appropriées.

Nous pensons que les efforts de la communauté internationale, en particulier des huit pays figurant encore à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, doivent chercher avant tout à faire de ce traité un instrument juridique international opérationnel. C'est l'une de nos priorités absolues dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires et de la maîtrise des armements. Nous appelons les dirigeants des pays dont dépend le sort du Traité à faire preuve de volonté

politique et de responsabilité et à prendre des décisions concrètes au sujet de sa signature et de sa ratification dans les meilleurs délais.

M. Shatil (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh reste un fervent partisan du désarmement général et complet et de la non-prolifération. Nous sommes partie à presque tous les traités internationaux sur le désarmement et la non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques.

Nous regrettons que le Traité ne soit toujours pas entré en vigueur parce que certains pays ne l'ont pas ratifié. Le Bangladesh est également frustré par l'impasse dans laquelle se trouve depuis plusieurs décennies la Conférence du désarmement à Genève, qui est censée être la principale instance pour les négociations sur le désarmement. En effet, l'absence persistante de progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement a créé un sentiment d'indifférence et de repli sur soi, non seulement parmi de nombreux États Membres, mais aussi chez de nombreux peuples du monde entier. Cela nous fait parfois oublier le danger réel et existentiel que représentent le stockage et les essais d'armes nucléaires ainsi que la prolifération sans entrave des armes nucléaires.

Personne ne peut nier que la situation géopolitique actuelle dans le monde accroît le risque d'anéantissement nucléaire de l'humanité à un niveau qui n'est comparable qu'à celui de l'époque de la guerre froide. Le Bangladesh estime que la Journée internationale contre les essais nucléaires est une occasion importante pour nous tous de sensibiliser davantage les décideurs comme la population dans son ensemble aux conséquences dévastatrices que nous endurerions tous si une guerre nucléaire venait à éclater. Pour le Bangladesh, qui est géographiquement situé à proximité de trois puissances nucléaires, devenir une victime collatérale d'une explosion nucléaire, qu'elle soit intentionnelle ou non, constitue une véritable menace pour la sécurité.

À l'occasion de la présente Journée internationale contre les essais nucléaires, nous appelons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et à les ratifier dans les plus brefs délais. Nous devons revitaliser les mécanismes multilatéraux de négociation sur le désarmement, notamment la

Conférence du désarmement, et reprendre des discussions sincères et de fond sur toutes les questions en suspens.

En tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Bangladesh exhorte tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. Nous sommes d'avis que les pays ne peuvent assurer leur sécurité nationale sans garantir collectivement la sécurité mondiale dans l'intérêt de chacun, et que nous avons l'obligation morale de bâtir un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, pour les générations à venir.

M^{me} Sanabria de Montiel (Paraguay) (*parle en espagnol*) : En ce jour important, le Paraguay est fier de faire entendre sa voix en tant que membre engagé de la première zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous nous trouvons dans une conjoncture internationale particulièrement complexe où la menace nucléaire est plus latente que jamais. Les références constantes à l'emploi de la force par les dirigeants des États dotés d'armes nucléaires mettent réellement en danger la stabilité mondiale. À cet égard, nous réaffirmons l'importance du dialogue, de la modération et des engagements politiques concrets comme seul moyen de préserver la paix.

Il faut bien comprendre que l'éloignement géographique des zones de conflit potentielles n'offre aucune sécurité face aux armes nucléaires. Toutes les nations et toutes les composantes de la société seront touchées par leurs conséquences à moyen et long terme. Les menaces et les essais nucléaires représentent un risque que nous ne pouvons ignorer et il est de notre devoir de nous unir pour faire face à ce danger de manière déterminée. L'histoire nous a enseigné quelles étaient les conséquences dévastatrices des essais nucléaires sur l'atmosphère, l'environnement et la santé humaine. Des retombées radioactives aux malformations en passant par les maladies mortelles, les pertes sont impossibles à ignorer. C'est pourquoi, nous tenons à souligner qu'il est urgent de ratifier et de faire entrer en vigueur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tout en exhortant les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre aux efforts déployés au niveau mondial en vue de mettre fin à ces pratiques une fois pour toutes.

Le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires sont des impératifs incontournables si nous voulons garantir la sécurité et la paix dans le monde. Nous sommes confrontés à des défis permanents

dans la lutte contre la prolifération et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, ainsi que pour mettre un terme à la course aux armements. Nous devons rejeter haut et fort tout prétexte utilisé par les États qui chercheraient à mettre au point de telles armes, en réaffirmant que la seule voie à suivre est celle du désarmement.

Nous convenons du rôle et de l'importance de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques, mais nous demandons instamment aux États de recentrer leurs efforts sur le développement de leurs sociétés par des moyens pacifiques et constructifs. Investir dans les armes nucléaires est une perte de temps, et ces ressources et ces efforts pourraient être consacrés à l'amélioration de la vie de nos concitoyens et au progrès durable. Le Paraguay réaffirme donc son attachement à la paix et à la sécurité internationales, tandis que nous commémorons aujourd'hui la Journée internationale contre les essais nucléaires, et appelle la communauté internationale à s'unir pour parvenir à l'élimination totale des essais nucléaires dans la perspective du désarmement et de l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations actuelles et futures. Ensemble, nous pouvons y arriver.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le pape François nous encourage à apprendre de ceux qui ont été les victimes d'essais nucléaires. Ce sont des voix prophétiques, qui appellent la famille humaine à apprécier davantage la beauté, l'amour, la coopération et la fraternité, tout en rappelant au monde les risques que représentent les armes nucléaires, des armes capables de nous détruire et d'anéantir notre civilisation.

Il y a 78 ans, la première explosion expérimentale d'une arme nucléaire était effectuée sur le site de Trinity, au Nouveau-Mexique. Cet événement a déclenché une course aux armements qui s'est traduite par des essais de dispositifs nucléaires tout au long du XX^e siècle. Ces essais ont causé de graves dommages, notamment des déplacements de population, des problèmes de santé pour plusieurs générations, l'empoisonnement de la nourriture et de l'eau ainsi que la perturbation des liens spirituels entre les gens et la Terre, notre maison commune. Leurs conséquences ont touché de manière disproportionnée les populations autochtones, les femmes et les enfants, qui n'ont reçu qu'une assistance limitée, réservée le plus souvent aux soldats. Les États qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire ont l'obligation morale et juridique

de remettre sur pied les vies et les communautés touchées et de remettre en état les écosystèmes endommagés par ces essais. Malheureusement, les perspectives d'une reprise des essais de dispositifs explosifs nucléaires restent réelles. Cela ne ferait que relancer la course aux armements et saperait la sécurité internationale.

Compte tenu de ce risque, ma délégation appuie les efforts en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aboutissement de décennies de travail visant à interdire ces essais, depuis 1963 avec le Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires. Le Saint-Siège est également en faveur du renforcement de l'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui, par ses obligations positives, lie cette interdiction à l'objectif fondamental, à savoir progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires. Comme l'a dit le pape François, les armes nucléaires ne peuvent pas être la base d'une éthique de la fraternité. L'interdiction universelle des essais nucléaires ainsi que la réadaptation des personnes touchées et la remise en état des environnements endommagés par ces essais offrent au lieu de ces armes une voie vers l'instauration d'un climat de confiance et de dialogue sincère.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre de cette séance commémorative.

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Elshandawily (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice (voir A/77/PV.97), demandant à l'Égypte de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

L'Égypte tient tout d'abord à souligner qu'elle appuie sans réserve le TICE et qu'elle a participé de manière sérieuse et efficace aux négociations qui ont abouti au Traité, qu'elle a ensuite signé. Toutefois, chacun sait que l'Égypte n'a pas ratifié le Traité en raison du non-respect de ce qui avait été convenu en matière de désarmement et de non-prolifération au Moyen-Orient. Certains pays de la région du Moyen-Orient n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires (TNP), alors que des installations nucléaires y sont encore en activité en dehors du cadre de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La mesure n° 10 du plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010 stipule que la ratification du TICE est une responsabilité fondamentale des États dotés d'armes nucléaires et encourage donc les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP ou qui exploitent des installations nucléaires en dehors du régime de garanties à signer et à ratifier le Traité. En outre, toutes les conférences d'examen du TNP ont réaffirmé qu'il fallait garantir l'universalité du Traité, ce qui n'a toujours pas été fait. L'Égypte exhorte par conséquent tous les pays à s'engager à garantir l'universalité du TNP conformément à la mesure no 10 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010.

M. Kalmar (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir aux références faites à mon pays par le représentant de la République islamique d'Iran.

L'Iran porte la responsabilité de la méfiance suscitée à l'égard de l'architecture de maîtrise des armements au Moyen-Orient. Il a violé ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le cas de l'Iran est un parfait exemple justifiant la mise en place d'un régime de garanties spéciales au-delà du Protocole additionnel, conçu pour les États pris en flagrant délit de tricherie à répétition. Ce principe est plus pertinent que jamais aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle les accusations portées par l'Iran contre Israël doivent être considérées comme tout à fait ridicules. Enfin, je voudrais rappeler au

représentant de l'Iran que le nom officiel de mon pays est l'État d'Israël.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint d'exercer mon droit de réponse pour réfuter les allégations faites par le représentant du régime israélien, allégations qui se caractérisent systématiquement par des propos trompeurs, sans fondement et inventés de toutes pièces concernant mon pays. En fait, le régime agit de la sorte pour détourner l'attention de ses activités contraires au droit international, y compris ses actes qui ont été qualifiés d'actes de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes d'agression. Il ne fait aucun doute que le régime israélien adopte une attitude qui vise à dissimuler ses agissements en recourant à la désinformation et en simulant des crises. Cette tactique ne saurait occulter ni la conduite coupable qui caractérise le régime israélien, ni son penchant pour les politiques qui favorisent l'expansionnisme et le bellicisme. Depuis des décennies, le régime bafoue le droit international et fait fi des résolutions des organes de l'ONU en toute impunité. La poursuite de ses activités illégales et iniques dans les territoires qu'il occupe, notamment les assassinats ciblés, les actes de sabotage, les cyberattaques et les attaques cinétiques contre des États souverains, demeure extrêmement préoccupante. Nous appelons la communauté internationale à faire en sorte que le régime israélien réponde de ses violations généralisées des droits humains et à prendre des mesures pour l'empêcher de se doter de nouveaux armements nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 99 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 55.